



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétude autour de la liquidation des maisons des jeunes et de la culture

Question écrite n° 4138

Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires sur la liquidation des MJC dans le pays. Les maisons des jeunes et de la culture (MJC) sont essentielles pour la vie sociale des territoires. Il lui rappelle l'importance cruciale de ces structures. Leur histoire est un signe d'engagement pour tout le pays : issues du Conseil national de la résistance, leur origine se trouve dans cette circulaire de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, datant du 13 novembre 1944, dont il semble opportun de rappeler à cette occasion les mots : « Nous voudrions qu'après quelques années une maison d'école au moins dans chaque ville ou village soit devenue une maison de la culture, une maison de la jeune France, un foyer de la Nation, de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cesseront plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles, une bibliothèque, des journaux, des revues, des livres, de la joie et de la lumière ». L'éducation populaire est au cœur de l'action des MJC. M. le député espère que M. le ministre est attaché à cette longue histoire et s'inquiète des difficultés que rencontrent actuellement ces structures. Baisse de dotations des collectivités territoriales et changement d'attitude de celles-ci vis-à-vis de l'esprit même qui les animent : ces maux conduisent à des problèmes financiers sérieux dont il est à craindre qu'ils menacent l'existence même des MJC. C'est ainsi qu'en 2016 la fédération Rhône-Alpes a été liquidée judiciairement, ce qui avait donné lieu à 82 licenciements. Il souhaite porter son attention sur le fait que la fédération d'Île-de-France est à son tour menacée et les fédérations de Picardie, Normandie et Champagne-Ardenne se trouvent dans des situations qui pourraient, si rien n'est fait, conduire à la même fin. Il y a, dans le pays, près de 2 000 MJC. Elles sont toutes menacées du fait de l'indifférence des gouvernements successifs au soutien au secteur non marchand et à l'égalité entre les territoires et les citoyens. Il s'interroge sur les moyens concrets et précis qu'il entend mettre en œuvre pour faire face à ce problème d'ampleur. L'éducation populaire est l'un des éléments fondamentaux du contrat social. Le Gouvernement doit, partant, s'en saisir dans les plus brefs délais s'il ne veut pas laisser à la seule sphère privée l'apprentissage à la citoyenneté. Il lui demande sa position en la matière.

Texte de la réponse

L'accès de tous à la culture constitue un enjeu prioritaire pour le ministère de la culture qui entend lutter contre toute forme de ségrégation culturelle. À cet effet, il a développé une politique transversale et partenariale, pour une meilleure prise en compte des populations et des publics en situation spécifique, tant au niveau national qu'au niveau régional. Dans ce cadre, l'éducation populaire constitue un des principaux sujets d'attention ancré dans un partenariat fort et ancien avec le ministère de la culture. Ainsi, depuis 1998, la charte Culture-Éducation populaire reconnaît institutionnellement le rôle des acteurs de l'éducation populaire dans la diffusion du savoir et le développement des pratiques artistiques et culturelles. Cette charte a favorisé, depuis 2013, l'élaboration au plan national de partenariats aboutis sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs, signées entre le secrétariat général du ministère de la culture et 10 fédérations d'éducation populaire. Ces conventions, renouvelées en 2016 pour trois ans, visent à soutenir le rôle d'animation et de coordination des têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire. Ces conventions permettent également de prendre en compte les

priorités ministérielles et d'en assurer la déclinaison au travers d'actions concrètes sur les territoires. Elles permettent d'insuffler la culture dans l'ensemble des structures affiliées et auprès d'une très large typologie de populations, en portant une attention première aux plus démunis. Par ailleurs, ces conventions associent l'ensemble des directions générales de l'administration centrale du ministère de la culture (tout particulièrement les directions de la création et du patrimoine) afin de permettre une pleine et entière diffusion des actions dans tous les champs et domaines d'intervention portés et défendus par le ministère. Au plan régional, les directions régionales des affaires culturelles sont également investies sur la question de l'éducation populaire en prenant notamment appui sur les conventions nationales signées entre le ministère de la culture et les différentes fédérations d'éducation populaire. S'agissant plus particulièrement des maisons des jeunes et de la culture (MJC), il est à noter que figurent parmi les partenaires du ministère de la culture et signataires de conventions pluriannuelles d'objectifs, deux fédérations des maisons des jeunes et de la culture : la fédération française des maisons des jeunes et de la culture et la confédération des maisons des jeunes et de la culture. Dans ce cadre, des objectifs d'intervention prioritaires ont été définis : transmission des savoirs par l'accès à la pratique artistique et culturelle, expression et apprentissage du sens critique, responsabilité citoyenne, développement territorial, développement et animation du réseau des MJC, soutien aux initiatives en faveur de l'égalité d'accès à la culture sur tous les territoires, promotion du concept des MJC-Scènes culturelles de proximité, développement de nouvelles pratiques ; notamment autour du numérique, développement et valorisation de la pratique amateur, valorisation du patrimoine. L'éducation populaire constitue et demeure un des enjeux prioritaires du ministère de la culture qui entend poursuivre l'accompagnement et le développement des partenariats institués, notamment avec les fédérations des maisons de jeunes et de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4138

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2017](#), page 6623

Réponse publiée au JO le : [1er mai 2018](#), page 3725